

SEANCE DU MARDI 15 JUIN 2021

Date de convocation : 10/06/2021

L'an deux mil vingt et un et le quinze juin à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué dix juin 2021, s'est réuni en session ordinaire en Mairie sous la présidence de Mme Lydie VEISSEIX, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers présents : 10

Nombre de pouvoirs écrits : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

PRESENTS :

MM. RICHARD, POUGNARD, NUTTENS, DOMINGUEZ, PHILIBERT

MMES VEISSEIX, FAGE, THEZIER, VERILLAUD, AGRAIN

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Madame Mathilde CHABANEL a donné pouvoir à Madame Marie FAGE

Monsieur Yann HEIMBOURGER a donné pouvoir à Monsieur Bruno NUTTENS

Madame Séverine MORIN BURAIIS a donné pouvoir à Monsieur Olivier RICHARD

Monsieur Nicolas ROUX a donné pouvoir à Madame Béatrix VERILLAUD

Monsieur Julien PIPI a donné pouvoir à Madame Sylvie THEZIER

SECRETAIRE : Marie FAGE

DEBUT DE SEANCE : 20h45

Vote pour approbation du précédent conseil à *l'unanimité*.

Vote pour approbation du conseil du 27 avril 2021 à *l'unanimité*.

Sont rajoutées à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- 2021-06-16 : Restructuration du complexe scolaire : relèvement du seuil de passation du marché public et délégation du Conseil Municipal
- 2021-06-17 : Délégation d'attribution accordée par le Conseil Municipal au Maire : Régies comptables
- 2021-06-18 : Cession d'un délaissé de voirie
- 2021-06-19 : Modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)

2021-06-03 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

Madame le Maire informe le conseil municipal que suivant le courrier reçu le 26 mai 2021, Madame Marie BROIZAT, élue de la liste « Osons aller plus loin », a remis sa démission du conseil municipal.

Conformément à l'article L.270 du code électoral, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal de la même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

En conséquence, compte tenu du résultat des élections qui se sont déroulées le 15 mars 2020, de la démission ci-dessus enregistrée, Madame Séverine AGRAIN remplace Madame Marie BROIZAT au sein du Conseil Municipal.

Le tableau du Conseil Municipal, tenant compte de cette installation, sera modifié.

Le Conseil Municipal est donc invité à prendre acte de l'installation de Séverine AGRAIN.

2021-06-04 – Droit de Prémption Urbain : parcelle N 351

Madame le Maire fait part de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmis par Maître CUNY-CHAFFOIS, notaire, de la parcelle N 351 (802m²) située 105 rue des Fosses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE NE PAS EXERCER son droit de prémption sur cette parcelle.

2021-06-05 – Droit de Prémption Urbain : parcelle ZL 189

Madame le Maire fait part de la Déclaration d'Intention d'Aliéner transmis par Maître Marine OBJOIS, notaire, de la parcelle ZL 189 (1 785 m²) située 375, route des Rattiers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE DE NE PAS EXERCER son droit de prémption sur cette parcelle.

2021-06-06– Attribution subvention à la bibliothèque municipale

Madame le Maire propose d'attribuer une subvention à la bibliothèque de Charpey d'un montant de 1 500 € (1€ / habitant)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE d'attribuer une subvention de 1 500,00 € à la bibliothèque de Charpey

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2021 au compte 6574.

2021-06-07– SDED : Raccordement au réseau basse tension à partir du poste Village Dossier n° 260790041AER

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

- Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de Mme Delphine PIN, située Impasse des Mansardes, à partir du poste Village

- Dépense prévisionnelle HT : 10 952,54 €
- Plan de financement prévisionnel : 8 162,19 € financements hors taxe mobilisés par le SDED
- Participation communale : 2 790,35 €
- La commune sera remboursée par le pétitionnaire à hauteur de 2 790, 35 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

2021-06-08 – SDED : Raccordement au réseau basse tension à partir du poste Le château Dossier n° 260790038AER

Madame le Maire expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme (SDED) a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

- Opération : Electrification

Raccordement au réseau BT pour alimenter la construction de ABISSET DROME AGENCE, située route de St-Nazaire, à partir du poste Le château

- Dépense prévisionnelle HT : 23 439,95 €
- Plan de financement prévisionnel : 20 986,92 € financements hors taxe mobilisés par le SDED
- Participation communale : 2 452,73 €
- La commune sera remboursée par le pétitionnaire à hauteur de 2 452,73 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet établi par le SDED, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF.

APPROUVE le plan de financement ci-dessus détaillé.

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

2021-06-09 – Eglise St Didier : demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à solliciter le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour le remplacement des planches abat-son, du beffroi et nettoyage de la cloche de l'Eglise de St-Didier.

Le montant de la subvention sollicité est de 12 369 €, pour un coût estimatif de l'opération de 24 738,00 € HT.

Remplacement planches abat-son : 8 826,00 € TTC

Beffroi et nettoyage de cloche : 15 912,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes pour l'Eglise de Saint-Didier.

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

2021-06-10 – Zone humide des Vernaies : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme relative à réalisation d'une étude de la zone humide des Vernaies, permettant de déterminer l'espace de bon fonctionnement et d'évaluer le fonctionnement d'un point de vue hydrologique et hydrogéologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention (Jean-François Philibert), 14 voix POUR :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme relative à la réalisation d'une étude de la zone humide des Vernaies,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

2021-06-11 – Zone humide des Vernaies : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

Madame le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau relative à réalisation d'une étude de la zone humide des Vernaies, permettant de déterminer l'espace de bon fonctionnement et d'évaluer le fonctionnement d'un point de vue hydrologique et hydrogéologique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention (Jean-François Philibert), 14 voix POUR :

AUTORISE Madame le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau relative à la réalisation d'une étude de la zone humide des Vernaies,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

2021-06-12 – Zone humide des Vernaies : consultations des entreprises pour l'étude de fonctionnement et de fonctionnalités de la zone humide

Madame le Maire propose au conseil municipal de lancer une consultation relative à l'étude de la zone humide des Vernaies.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, 1 abstention (Jean-François Philibert), 14 voix POUR :

AUTORISE Madame le Maire à lancer la consultation relative à la réalisation d'une étude de la zone humide des Vernaies,

AUTORISE Madame le Maire à signer toute pièce relative à cette décision et permettant sa mise en œuvre.

2021-06-13 – Acquisition et installation d'un miroir de sécurité routière

Madame le maire informe le conseil municipal que les particuliers voulant installer un miroir à usage privé, et sécuriser la sortie de leurs véhicules sur la voie communale, devront solliciter la commune. La décision sera prise en conseil municipal selon le degré de dangerosité.

L'utilisateur participera au financement de cet achat à hauteur de 200 €.

La pose et l'achat seront effectués par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE cette délibération.

2021-06-14 – Acquisition et installation d'un miroir de sécurité routière

Madame le maire rappelle la délibération n° 2021-06-13 autorisant les particuliers voulant installer un miroir à usage privé, et sécuriser la sortie de leurs véhicules sur la voie communale, à solliciter la commune.

Suite à la demande de Monsieur et Madame ROQUIER d'installer un miroir route de St Vincent, L'usager participera au financement de cet achat à hauteur de 200 €.

La pose et l'achat seront effectués par la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

APPROUVE la pose et l'achat d'un miroir de sécurité routière route de St Vincent.

2021-06-15 – Restructuration du complexe scolaire : relèvement du seuil de passation du marché public et délégation du Conseil Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le contexte de crise économique consécutive à la crise sanitaire causée par l'épidémie de covid-19 et afin de favoriser la reprise de l'activité dans le secteur des travaux publics, le seuil de passation des marchés publics de travaux selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence a été relevé à hauteur de 100 000,00 € HT (article 142 de la loi n°2020-1525 du 7 décembre 2020 dite d'accélération et de simplification de l'action publique – Loi ASAP). Cette mesure doit permettre de faciliter la passation de ces marchés publics en allégeant le formalisme des procédures applicables définies par le Code de la commande publique.

Ce relèvement du seuil en dessous duquel un marché public peut être passé sans publicité ni mise en concurrence préalables est temporaire et concerne :

1. Exclusivement les marchés publics de travaux ;
2. Les marchés publics de travaux passés (c'est-à-dire conclus ou signés) au plus tard le 31 décembre 2022 inclus ;
3. Les marchés publics de travaux passés selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence (c'est-à-dire de gré à gré), prévue aux articles L. 2120-1 L.2122 et R. 2122-8 du code de la commande publique (CCP) ;
4. Les lots, chacun d'un montant inférieur à 100 000,00 € HT, d'un marché public de travaux, à la condition que la valeur cumulée estimée de ces lots, passés sans publicité ni mise en concurrence, soit inférieure à 20 % de la valeur totale estimée du marché alloti (article 142 de la Loi ASAP).

Ces dispositions ne s'appliquent pas :

- Aux marchés publics de fournitures ou de services ;
- Aux marchés publics de travaux ou aux lots de ceux-ci passés selon une procédure adaptée (MAPA) ou formalisée (appel d'offres...) dont la valeur estimée est supérieure à 100 000 € HT.

Ces dispositions relèvent et prolongent le seuil de passation sans publicité ni mise en concurrence des marchés publics de travaux qui a précédemment été relevé, de manière temporaire, de 40 000,00 € HT à hauteur de 70 000,00 € HT (article 1^{er} du décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 portant relèvement temporaire du seuil de dispense de procédure pour les marchés publics de travaux et de fourniture de denrées alimentaires).

Ainsi, jusqu'au 31 décembre 2022, les seuils de passation des marchés publics selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence s'établissent de la manière suivante :

Dispositions	Nature des prestations	Seuil
Article 142 de la LOI ASAP	travaux	100 000 € HT
R. 2122-8 du CCP	fournitures	40 000 € HT
	services	40 000€ HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

AUTORISE Madame le Maire à relever le seuil de passation du marché public à 100 000 € HT.

DECIDE pour la durée de la procédure précitée, de confier à Madame le Maire la délégation suivante :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

2021-06-16 – Délégation d'attribution accordée par le Conseil Municipal au Maire : Régies comptables

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au conseil municipal de déléguer certaines de ses compétences au maire. Le but de ces délégations est d'accélérer la prise de décision des communes et d'éviter de convoquer le conseil municipal sur chaque demande.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de donner délégation au Maire, pour la durée du présent mandat, de modifier les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

2021-06-17 – Cession d'un délaissé de voirie

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la rénovation de la traverse du village, un nouveau tracé de cette route a été redéfini ce qui va engendrer diverses transactions immobilières dont une cession par la commune de CHARPEY au profit de Mr et Mme MATTRAS de la parcelle cadastrée N 635

Madame le Maire précise que l'emprise à céder, constituée par un délaissé le long de la route n'est plus utilisée pour la circulation publique et a donc perdu son caractère de dépendance du domaine public routier.

Qu'ainsi, il s'agit un délaissé de voirie, déclassé de fait, constituant une exception au principe selon lequel un bien ne peut être extrait du domaine public qu'à compter de l'intervention d'un acte administratif constatant son déclassement.

En conséquence, il n'y a pas lieu de procéder à une enquête publique préalable au déclassement tel que prévue par l'article L 141-3 du Code de la Voirie Routière pour cette emprise dépendant désormais du Domaine Privé de la commune.

Il peut donc être envisagé sa cession.

Celle-ci, si elle se réalise, aura lieu moyennant un euro symbolique payable comptant.

Les frais afférents à cette opération foncière (géomètre, frais de rédaction d'acte de vente et de publicité foncière) seront à la charge des acquéreurs).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, 2 abstentions (Beatrix Verillaud et Nicolas Roux) et 13 voix POUR :

Vu le déclassement de fait de l'emprise de délaissé le long de la route, et son intégration de fait dans le domaine privé de la commune,

- **AUTORISE** sa cession dans les conditions prévues ci-dessus.

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

2021-06-18 – Modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'engager la modification des statuts du SID pour 2 raisons :

- La modification du siège du SID : l'article 3 des statuts doit être modifié pour prendre en compte la nouvelle adresse du siège : 23 rue des Tilleuls à MONTELIER ;
- L'adhésion de 3 nouvelles communes au SID : La Répara-Auriples, Saoû et Autichamp, sollicitée par le conseil municipal de chacune d'elles.

Une modification des statuts d'un syndicat intercommunal suppose une délibération favorable de ses communes membres à la majorité qualifiée, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci ou soit la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Le projet de nouveaux statuts figure en PJ, les éléments modifiés sont surlignés en jaune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

VALIDE les nouveaux statuts du SID tels que présentés.

Fin de séance à 23h15.

La séance est clôturée par la signature des élus présents.

Rappel des délibérations prises lors de la séance :

2021-06-03 – Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à une démission

2021-06-04 – Droit de Prémption Urbain : parcelle N 351

2021-06-05 – Droit de Prémption Urbain : parcelle ZL 189

2021-06-06 – Attribution subvention à la bibliothèque municipale

2021-06-07 – SDED : Raccordement au réseau basse tension à partir du poste Village Dossier n° 260790041AER

2021-06-08 – SDED : Raccordement au réseau basse tension à partir du poste Le château Dossier n° 260790038AER

2021-06-09 – Eglise St Didier : demande de subvention au Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes

2021-06-10 – Zone humide des Vernaies : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme

2021-06-11 – Zone humide des Vernaies : demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau

2021-06-12 – Zone humide des Vernaies : consultations des entreprises pour l'étude de fonctionnement et de fonctionnalités de la zone humide

2021-06-13 – Acquisition et installation d'un miroir de sécurité routière

2021-06-14 – Acquisition et installation d'un miroir de sécurité routière

2021-06-15 – Restructuration du complexe scolaire : relèvement du seuil de passation du marché public et délégation du Conseil Municipal

2021-06-16 – Délégation d'attribution accordée par le Conseil Municipal au Maire : Régies comptables

2021-06-17 – Cession d'un délaissé de voirie

2021-06-18 – Modification des statuts du Syndicat d'Irrigation Drômois (SID)